ACCRÉDITATION
N° 1-1542
Portée
disponible sur
WWW.COFRAC.FR

Rapport d'essais n°SAM-2026-00058547-45/A

concernant la cabine acoustique Island Solo nouvelle génération

L'accréditation de la section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ce rapport d'essais atteste uniquement des caractéristiques de l'objet soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 13 pages.

POUR LE COMPTE DE :

WORK WITH ISLAND

5 RUE PLEYEL

IMMEUBLE CARRE PLEYEL

93200 SAINT DENIS

FRANCE

SELON DEVIS :

n° FR25-00058547-45

Rapport d'essais n° SAM-2026-00058547-45/A

PRODUIT TESTE

Nom du produit testé °	Numéro de lot °	Type de produit °	Date de production °
la cabine acoustique Island Solo nouvelle génération	Batch B, solo high	Cabine acoustique	Entre le 27 et 31 octobre 2025

CLASSEMENT OBTENU APRES ESSAI

Les émissions de la cabine acoustique Island Solo nouvelle génération sont conformes aux exigences de la certification « *GREENGUARD Certification Criteria for Furniture and Mattresses* ».

Fait à : Saint-Martin d'Hères, France

Le : mardi 10 mars 2026

Nom du signataire : Stéphane DELABY

Fonction : Ingénieur d'études et de recherches

Signature :

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Stéphane delaby (stephane.delaby@cstb.fr)
Date : 10/03/2026 14:55:56
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par email : 456765

Rapport d'essais n° SAM-2026-00058547-45/A

OBJET

Ce rapport présente les résultats d'essai de caractérisation des émissions de polluants volatils par la cabine acoustique Island Solo nouvelle génération selon les référentiels cités dans le paragraphe suivant.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Référence	Date	Intitulé
ANSI/BIFMA M7.1	2011	Standard Test Method for Determining VOC Emissions from Office Furniture Systems, Components and Seating
GREENGUARD Certification Criteria	2013	GREENGUARD Certification Criteria for Furniture and Mattresses (GG_VOC_tables.pdf (ul.com))

REFERENTIELS D'ESSAI

Référence	Date	Intitulé	Accréditation
Méthode adaptée de la NF EN ISO 16000-11 (mars 2024)	-	Air intérieur – Partie 11 : Dosage de l'émission de composés organiques volatils d'échantillons de produits de construction et d'objets d'équipement – Echantillonnage, conservation des échantillons et préparation des éprouvettes d'essais	☐
Méthode adaptée de la NF EN ISO 16000-9 (mars 2024)	-	Air intérieur – Partie 9 : Dosage de l'émission de composés organiques volatils d'échantillons de produits de construction et d'objets d'équipement – Méthode de la chambre d'essai d'émission	☐
NF ISO 16000-6	Octobre 2021	Air intérieur - Partie 6 : Dosage des composés organiques (COTV, COV, COSV) dans l'air intérieur et l'air de chambre d'essai par prélèvement actif sur tubes à sorbant, désorption thermique et chromatographie en phase gazeuse avec détection MS ou MS-FID	☒
NF ISO 16000-3	Novembre 2022	Air intérieur – Partie 3 : Dosage du formaldéhyde et d'autres composés carbonylés dans l'air intérieur et dans l'air des chambres d'essai – Méthode par échantillonnage actif	☒
Méthode adaptée de la NF EN 16516+A1 (juillet 2020)	-	Produits de construction : Évaluation de l'émission de substances dangereuses – Détermination des émissions dans l'air intérieur	☐

Seules certaines prestations rapportées dans ce rapport sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ◆.

Rapport d'essais n° SAM-2026-00058547-45/A

EXÉCUTION DE L'ESSAI

Lieu d'exécution :	CSTB Grenoble, 24 rue Joseph Fourier, 38400 Saint-Martin d'Hères, France
Opérateur(s) essais :	Coline DUMOLARD, Jérémy NENADOVIC, Mélanie NICOLAS, Priscilla THIRY, Diellëza TUSHA
Courriel du laboratoire :	LaboratoirePollem@cstb.fr
Nom de l'interlocuteur :	Stéphane DELABY
Téléphone :	+33 (0)4 76 76 25 36

OBJET SOUMIS À L'ESSAI

Identification des échantillons testés

Ce rapport d'essai concerne la cabine acoustique Island Solo nouvelle génération de la société WORK WITH ISLAND.

Conformément aux Conditions Générales de Prestations, les informations relatives à la description des produits et les données identifiées par (°) sont fournies par le demandeur et sous son entière responsabilité.

Référence Echantillon °	Numéro de lot °	Origine	Référence Laboratoire	Date d'échantillonnage	Date de réception
Cabine Island Solo nouvelle génération	Batch B, solo high	Fabricant	Pol-26-01	09/01/2026	09/01/2026

Les produits soumis à essais sont considérés par le demandeur comme représentatifs des produits de la gamme et sont réalisés conformément à ses prescriptions de fabrication.

Description et suivi des échantillons

- **DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON**

Nombre d'échantillons : 1

Dimensions en mm (L x l) : 1090 x 2200

Epaisseur en mm 1000

- **PREPARATION DE L'EPROUVETTE D'ESSAI**

Pour cet essai, WORKWITHISLAND a fourni au CSTB une cabine Island Solo nouvelle génération complète. La cabine a été montée par le fabricant directement dans la chambre d'essai d'émission AIR'IN. La cabine a été conditionnée pendant toute la durée de l'essai (14 jours) dans la chambre d'essai d'émission.

- **PHOTO**



Eprouvette d'essai - la cabine acoustique Island Solo nouvelle génération

Référence Echantillon °	Référence Laboratoire	Date de réception	Date de début d'essai		Date de fin d'essai
			Date de préparation	Date de mise en chambre	
Cabine Island Solo nouvelle génération	Pol-26-01	09/01/2026	09/01/2026 10:00	12/01/2026 10:00	26/01/2026 14:06

Conditionnement en chambre d'essai d'émissions

L'éprouvette d'essai a été conditionnée dans une chambre d'essai d'émission conformément aux exigences de la norme NF EN ISO 16000-9.

Paramètres d'essai	Conditions d'essais	Unités
Chambre d'essai d'émission (matériau constitutif)	AIR'IN (inox)	-
Volume de la chambre	3.00E+01	m^3
Température moyenne pendant l'essai	23.2 ± 0.5	°C
Humidité relative moyenne pendant l'essai	52.0 ± 0.8	%
Débit d'air moyen pendant l'essai	22.000	m^3/h
Taux de renouvellement de l'air moyen pendant l'essai	0.73	h^{-1}
Surface émissive équivalente de l'éprouvette d'essai	10.29	m^2
Taux de charge	0.34	m^2/m^3
Taux de ventilation spécifique (q_{essai})	2.14	$m^3/m^2.h$
Durée de l'essai	14	jours

RÉSULTATS D'ESSAI

Résultats

Les résultats présentés dans ce rapport d'essai correspondent à la moyenne arithmétique des 2 échantillons prélevés et analysés. Ils sont corrigés de la valeur du blanc de chambre mesurée au jour 0.

Les résultats des essais sont exprimés sous la forme de facteurs d'émission unitaires (E_U, en µg/unité.h), calculés selon la formule suivante (d'après ANSI/BIFMA M7.1-2011) :

$$E_U = (Q_{chambre} \times C_{MES}) / A_{chambre}$$

Avec $Q_{chambre}$ le débit d'air (m^3/h), C_{MES} les concentrations mesurées en COV au temps t ($\mu g/m^3$) et $A_{chambre}$ la surface du produit testé dans la chambre d'essai d'émission (ici, $A_{chambre}$ = 1 cabine Solo).

Rapport d'essais n° SAM-2026-00058547-45/A

Eu = Facteurs d'émission unitaire (µg/unité.h)			
Composés	**N° CAS**	**14 jours**	**Etalonnage**
COV (NF ISO 16000-6)			
4-phénylcyclohexène*	4994-16-5	LD	toluène équivalent
heptanal*	111-71-7	98	spécifique
octanal*	124-13-0	LQ	spécifique
nonanal	124-19-6	40	spécifique
benzène	71-43-2	18	spécifique
carbon disulfide*	75-15-0	LD	spécifique
carbon tétrachloride*	56-23-5	LD	spécifique
chlorobenzène*	108-90-7	LD	spécifique
chloroform*	67-66-3	LD	spécifique
1,4-dichlorobenzène	106-46-7	LD	spécifique
1,1-dichloroéthylène*	75-35-4	LD	spécifique
N,N-diméthylformamide*	68-12-2	LD	spécifique
1,4-dioxane*	123-91-1	LD	spécifique
epichlorohydrin*	106-89-8	LD	spécifique
ethylbenzène	100-41-4	LD	spécifique
ethylène glycol*	107-21-1	LD	toluène équivalent
ethylène glycol monoethyl ether*	110-80-5	LD	spécifique
ethylène glycol monoethyl ether acétate*	111-15-9	LD	spécifique
ethylène glycol monomethyl ether*	109-86-4	LQ	spécifique
ethylène glycol monomethyl ether acétate*	110-49-6	LD	spécifique
n-hexane	110-54-3	LD	spécifique
isophorone*	78-59-1	LD	spécifique
isopropanol*	67-63-0	LQ	spécifique
méthyl chloroform*	71-55-6	LD	spécifique
méthylène chloride*	75-09-2	LD	spécifique
méthyl t-butyl ether*	1634-04-4	LD	spécifique
naphtalène	91-20-3	LQ	spécifique
phénol	108-95-2	LQ	spécifique
propylène glycol monomethyl ether*	107-98-2	LQ	spécifique
styrène	100-42-5	LD	spécifique
tétrachloroéthylène	127-18-4	LD	spécifique
toluène	108-88-3	34	spécifique
trichloroéthylène	79-01-6	LD	spécifique
vinyl acétate*	108-05-4	LD	spécifique
xylènes (mix m-, p-, o-)	-	LD	spécifique
1-méthyl-2-pyrrolidinone*	872-50-4	LD	spécifique
COVT	-	980	toluène équivalent
COVs individuels (TLV)	-	LD	toluène équivalent
Aldéhydes (NF ISO 16000-3)			
formaldéhyde	50-00-0	130	spécifique
acétaldéhyde	75-07-0	100	spécifique
acétone*	67-64-1	580	spécifique
acroléine*	107-02-8	LD	spécifique
propionaldéhyde*	123-38-6	50	spécifique
crotonaldéhyde*	4170-30-3	LD	spécifique
butyraldéhyde*	123-72-8	LQ	spécifique
benzaldéhyde*	100-52-7	LD	spécifique
isovaléraldéhyde*	590-86-3	LD	spécifique
valéraldéhyde*	110-62-3	150	spécifique
o-tolualdéhyde*	529-20-4	LD	spécifique
m/p-tolualdéhyde*	620-23-5	LD	spécifique
hexaldéhyde*	66-25-1	520	spécifique
2,5-diméthylbenzaldéhyde*	5779-94-2	LD	spécifique

Facteurs d'émission unitaires (µg/unité.h) en COV et aldéhydes de la cabine acoustique Island Solo nouvelle génération
(LD : < limite de détection, LQ : < limite de quantification) (* : hors portée détaillée d'accréditation)

Rapport d'essais n° SAM-2026-00058547-45/A

Description des méthodes de prélèvement d'analyse des COV et des aldéhydes

Les prélèvements et analyses des COV et aldéhydes (ALD) ont été réalisés conformément aux normes NF ISO 16000-6 et NF ISO 16000-3, respectivement.

Les prélèvements des COV et ALD par pompage sur support adsorbant spécifique ont été réalisés avant le début de l'essai (jour 0) puis après 28 jours (± 6 heures) de conditionnement des éprouvettes en chambre d'essai d'émission.

Prélèvements	COV	COV	Aldéhydes
Nombre de support	1	1	2
Support adsorbant	Tenax TA	Tenax TA	DNPH
Durée de prélèvement	60 min.	60 min.	60 min.
Débit	100 mL/min	75 mL/min	600 mL/min
Volume de l'échantillon	6,0 L	4,5 L	36,0 L

Les prélèvements et analyses des COV ont été réalisés conformément à la norme NF ISO 16000-6. Les COV identifiés ont été quantifiés en utilisant leur propre facteur de réponse (concentration spécifique). La concentration en COV totaux (COVT) a été calculée, pour les composés éluant entre le n-hexane et le n-hexadécane (inclus), comme la somme des COV identifiés et non identifiés quantifiés avec le facteur de réponse du toluène (concentration exprimée en toluène équivalent).

Paramètres	Conditions analytiques
Température de désorption	280 °C
Débit et durée de désorption	50 mL/min – 5 min
Température du piège secondaire	280 °C
Cycle de température	40 °C pendant 0 min. 5 °C/min. jusqu'à 170 °C 15 °C/min. jusqu'à 310 °C 310 °C pendant 14.67 min.
Colonne capillaire	Colonne capillaire (5MS) longueur 60 m, diamètre interne 0,25 mm, épaisseur de phase 1 µm
Paramètres du spectromètre de masse	70 eV / 33-550 amu

Rapport d'essais n° SAM-2026-00058547-45/A

Les prélèvements des aldéhydes ont été effectués sur des cartouches contenant du gel de silice garnies de 2,4-dinitrophénylhydrazine (DNPH). Au laboratoire, les cartouches ont été éluées dans 5 mL d'acétonitrile. Deux injections de 2 µL de cette solution d'élution ont ensuite été analysées par chromatographie liquide ultra performances (UPLC). Les aldéhydes ont été identifiés et quantifiés par étalonnage spécifique.

Paramètres	Conditions analytiques
Détecteur	Photodiode (longueur d'ondes : 360 nm)
Colonne capillaire	BEH C18 ; longueur 50 mm ; diamètre interne 2,1 mm ; épaisseur de phase 1,7 µm ; diamètre pores : 60 Å
Débit d'élution	0,6 mL/min
Température colonne	35 °C

Chaînes analytiques

Type de chaîne	Eléments	Marque	N° d'identification
TD/GC/MS	TD 100-Xr	Markes	24-001762
	8890 GC System	Agilent	24-001759
	5977C GC/MSD	Agilent	24-001761
LC/PAD	UPLC Acquity H Class Plus Sampler Manager	Waters	22-0199
	Quaternary Solvent Manager	Waters	22-0200
	Column Manager	Waters	22-0198
	Photodiode Array Detector	Waters	22-0201

EXPLOITATION DES RESULTATS D'ESSAI

Avis et interprétation

Les concentrations prédites (C_{PRED}) à 14 jours (µg/m^3) dans un bureau de type « open space » sont calculées à partir des facteurs d'émission unitaires E_U de la façon suivante (d'après ANSI/BIFMA M7.1-2011) :

$$C_{PRED} = (A_0 \times E_U) / Q_0$$

Avec A_0 la quantité de produit (ici, A_0 = 1 cabine Solo), E_U les facteurs d'émission unitaires (µg/unité.h), et Q_0 le débit d'air spécifique d'un environnement de bureau de type « open plan office environment » (ici, Q_0 = 15,02 m^3/h).

Les concentrations prédites ainsi calculées peuvent être comparées aux valeurs limites d'émission de la certification « *GREENGUARD Certification Criteria for Furniture and Mattresses* ».

Les émissions de la cabine acoustique Island Solo nouvelle génération sont conformes aux exigences de la certification « *GREENGUARD Certification Criteria for Furniture and Mattresses* ».

CSTB
le futur en construction

Rapport d'essais n° SAM-2026-00058547-45/A

Composés	N° CAS	C_{PRED} à 14 jours	GREENGUARD criteria*		Units	Conformité	
			Certified	Gold		Certified	Gold
COVT (TVOC)	-	65.0	500.0	220	µg/m³	Oui	Oui
formaldéhyde	50-00-0	8.5	61.3	9.0	µg/m³	Oui	Oui
Aldéhydes totaux	-	23.3	100.0	43.0	ppb	Oui	Oui
COVs Individuels (TLV)	-	1/100th TLV	1/10th TLV	1/100th TLV	-	Oui	Oui
4-phénylcyclohexène*	4994-16-5	LD	6.5	-	µg/m³	Oui	Oui
COV individuels							
acétaldéhyde	75-07-0	6.8	-	70	µg/m³	-	Oui
benzène	71-43-2	1.2	-	2	µg/m³	-	Oui
carbon disulfide*	75-15-0	LD	-	310	µg/m³	-	Oui
carbon tétrachloride*	56-23-5	LD	-	20	µg/m³	-	Oui
chlorobenzène*	108-90-7	LD	-	460	µg/m³	-	Oui
chloroform*	67-66-3	LD	-	150	µg/m³	-	Oui
1,4-dichlorobenzène	106-46-7	LD	-	400	µg/m³	-	Oui
1,1-dichloroéthylène*	75-35-4	LD	-	35	µg/m³	-	Oui
N,N-diméthylformamide*	68-12-2	LD	-	40	µg/m³	-	Oui
1,4-dioxane*	123-91-1	LD	-	720	µg/m³	-	Oui
epichlorohydrin*	106-89-8	LD	-	2	µg/m³	-	Oui
ethylbenzène	100-41-4	LD	-	1000	µg/m³	-	Oui
ethylène glycol*	107-21-1	LD	-	200	µg/m³	-	Oui
ethylène glycol monoethyl ether*	110-80-5	LD	-	35	µg/m³	-	Oui
ethylène glycol monoethyl ether acétate*	111-15-9	LD	-	150	µg/m³	-	Oui
ethylène glycol monomethyl ether*	109-86-4	LQ	-	30	µg/m³	-	Oui
ethylène glycol monomethyl ether acétate*	110-49-6	LD	-	45	µg/m³	-	Oui
n-hexane	110-54-3	LD	-	1760	µg/m³	-	Oui
isophorone*	78-59-1	LD	-	280	µg/m³	-	Oui
isopropanol*	67-63-0	LQ	-	3500	µg/m³	-	Oui
méthyl chloroform*	71-55-6	LD	-	500	µg/m³	-	Oui
méthylène chloride*	75-09-2	LD	-	200	µg/m³	-	Oui
méthyl t-butyl ether*	1634-04-4	LD	-	1800	µg/m³	-	Oui
naphtalène	91-20-3	LQ	-	5	µg/m³	-	Oui
phénol	108-95-2	LQ	-	100	µg/m³	-	Oui
propylène glycol monomethyl ether	107-98-2	LQ	-	3500	µg/m³	-	Oui
styrène	100-42-5	LD	-	450	µg/m³	-	Oui
tétrachloroéthylène	127-18-4	LD	-	18	µg/m³	-	Oui
toluène	108-88-3	2.2	-	150	µg/m³	-	Oui
trichloroéthylène	79-01-6	LD	-	300	µg/m³	-	Oui
vinyl acétate*	108-05-4	LD	-	100	µg/m³	-	Oui
xylènes (mix m-, p-, o-)	-	LD	-	350	µg/m³	-	Oui
1-méthyl-2-pyrrolidinone*	872-50-4	LD	-	160	µg/m³	-	Oui

*Maximum Allowable Predicted Concentration GREENGUARD Tier Compliance Criteria for Furniture and Mattresses (GOLD)

Concentrations d'exposition (µg/m³) en COV et aldéhydes du la cabine acoustique Island Solo nouvelle génération
(LD : < limite de détection, LQ : < limite de quantification) (* : hors portée détaillée d'accréditation)

CSTB
le futur en construction

Rapport d'essais n° SAM-2026-00058547-45/A

ANNEXE

Composés	N° CAS	Limite de détection LD (µg/m^3)	Limite de quantification LQ (µg/m^3)	Concentrations mesurées J14 prélèvement 1 (µg/m3)	Concentrations mesurées J14 prélèvement 2 (µg/m3)	Incertitudes analytiques	Etalonnage
COV (NF ISO 16000-6)							
4-phénylcyclohexène*	4994-16-5	0.2	0.7	LD	LD	15%	toluène équivalent
heptanal*	111-71-7	0.8	2.6	4	LD	15%	spécifique
octanal*	124-13-0	0.5	1.6	LQ	LD	15%	spécifique
nonanal	124-19-6	0.4	1.3	2	LD	15%	spécifique
benzène	71-43-2	0.2	0.8	LD	1	15%	spécifique
carbon disulfide*	75-15-0	0.2	0.7	LD	LD	15%	spécifique
carbon tétrachloride*	56-23-5	0.1	0.3	LD	LD	15%	spécifique
chlorobenzène*	108-90-7	0.1	0.1	LD	LD	15%	spécifique
chloroform*	67-66-3	1.1	3.6	LD	LD	15%	spécifique
1,4-dichlorobenzène	106-46-7	0.0	0.1	LD	LD	15%	spécifique
1,1-dichloroéthylène*	75-35-4	0.0	0.1	LD	LD	15%	spécifique
N,N-diméthylformamide*	68-12-2	0.3	0.9	LD	LD	15%	spécifique
1,4-dioxane*	123-91-1	0.5	1.6	LD	LD	15%	spécifique
epichlorohydrin*	106-89-8	0.1	0.2	LD	LD	15%	spécifique
ethylbenzène	100-41-4	0.1	0.3	LD	LD	15%	spécifique
ethylène glycol*	107-21-1	0.2	0.7	LD	LD	15%	toluène équivalent
ethylène glycol monoethyl ether*	110-80-5	0.1	0.4	LD	LD	15%	spécifique
ethylène glycol monoethyl ether acétate*	111-15-9	0.1	0.2	LD	LD	15%	spécifique
ethylène glycol monomethyl ether*	109-86-4	0.1	0.2	LD	LQ	15%	spécifique
ethylène glycol monomethyl ether acétate*	110-49-6	0.1	0.2	LD	LD	15%	spécifique
n-hexane	110-54-3	0.3	0.9	LD	LD	15%	spécifique
isophorone*	78-59-1	0.0	0.1	LD	LD	15%	spécifique
isopropanol*	67-63-0	0.3	0.9	LD	LQ	15%	spécifique
méthyl chloroform*	71-55-6	0.0	0.1	LD	LD	15%	spécifique
méthylène chloride*	75-09-2	24.8	81.9	LD	LD	15%	spécifique
méthyl t-butyl ether*	1634-04-4	0.0	0.1	LD	LD	15%	spécifique
naphtalène	91-20-3	0.1	0.2	LQ	LD	15%	spécifique
phénol	108-95-2	0.8	2.6	LD	LQ	15%	spécifique
propylène glycol monomethyl ether*	107-98-2	0.1	0.2	LQ	LQ	15%	spécifique
styrène	100-42-5	0.1	0.2	LD	LD	15%	spécifique
tétrachloroéthylène	127-18-4	0.1	0.1	LD	LD	15%	spécifique
toluène	108-88-3	0.1	0.3	2	LD	15%	spécifique
trichloroéthylène	79-01-6	0.0	0.1	LD	LD	15%	spécifique
vinyl acétate*	108-05-4	0.2	0.8	LD	LD	15%	spécifique
xylènes (mix m-, p-, o-)	-	0.1	0.3	LD	LD	15%	spécifique
1-méthyl-2-pyrrolidinone*	872-50-4	0.2	0.8	LD	LD	15%	spécifique
COVT	-	0.2	0.7	44	35	15%	toluène équivalent
COVs individuels (TLV)	-	0.2	0.7	LD	LD	15%	toluène équivalent
Aldéhydes (NF ISO 16000-3)							
formaldéhyde	50-00-0	0.4	1.3	6	6	10%	spécifique
acétaldéhyde	75-07-0	0.4	1.2	5	4	10%	spécifique
acétone*	67-64-1	0.7	2.0	27	26	10%	spécifique
acroléine*	107-02-8	0.7	2.1	LD	LD	10%	spécifique
propionaldéhyde*	123-38-6	0.6	1.7	2	2	10%	spécifique
crotonaldéhyde*	4170-30-3	0.6	1.9	LD	LD	10%	spécifique
butyraldéhyde*	123-72-8	0.8	2.3	LQ	LQ	10%	spécifique
benzaldéhyde*	100-52-7	2.2	6.6	LD	LD	10%	spécifique
isovaléraldéhyde*	590-86-3	0.6	1.8	LD	LD	10%	spécifique
valéraldéhyde*	110-62-3	0.4	1.3	7	7	10%	spécifique
o-tolualdéhyde*	529-20-4	4.1	12.4	LD	LD	10%	spécifique
m/p-tolualdéhyde*	620-23-5	2.9	8.8	LD	LD	10%	spécifique
hexaldéhyde*	66-25-1	1.3	3.8	24	23	10%	spécifique
2,5-diméthylbenzaldéhyde*	5779-94-2	6.0	18.1	LD	LD	10%	spécifique

Limites de détection (LD), limites de quantification (LQ), incertitudes analytiques (déterminées par la participation du laboratoire à des campagnes d'essais interlaboratoires) et concentrations mesurées des deux duplicats (en µg/m^3) du la cabine acoustique Island Solo nouvelle génération (*: hors portée détaillée d'accréditation)

Fin de rapport